

In memoriam

Marcel MEUNIER

Ingénieur Arts et Métiers

Aix 1909

**Commandeur de la Légion d'Honneur,
Grand-Officier de l'Ordre national du Mérite,
Président d'Honneur de l'Union des Industries métallurgiques et minières,
Ancien Vice-Président du C.N.P.F.**

Décédé le 23 novembre 1971.

Il nous a semblé que, dans ce numéro où la Mécanique est particulièrement mise à l'honneur, la meilleure façon de rendre hommage à un éminent Gadzarts qui a consacré une grande partie de sa carrière au service de ce vaste secteur de notre industrie, était de reproduire les lignes que lui a consacrées le Président HUVELIN dans la Revue du C.N.P.F.

Marcel MEUNIER s'est éteint le 23 novembre, après une courte maladie.

Il était né le 26 janvier 1893 à Bourgoin (Isère).

Ingénieur Arts et Métiers, il était très attaché à la formation qu'il y avait reçue.

Jeté très jeune dans la mêlée de la Grande Guerre, fantassin puis officier de chars, plusieurs citations et la Légion d'honneur reconnurent son courage de soldat et son autorité de chef, qualités qu'il devait épanouir dans sa vie professionnelle, inséparable pour lui du service de son pays.

Président de la Compagnie générale des Ascenseurs et Établissements L. Hamm réunis, il se passionna très vite pour les problèmes généraux de sa profession, impatient de faire bénéficier les organisations patronales de sa profonde compréhension des hommes et des réalités concrètes de l'entreprise.

Sa très forte personnalité imposa ce patron de petite entreprise, d'abord comme président du Syndicat des industries téléphoniques, puis comme successeur d'Auguste Detœuf à la présidence du Syndicat général de la construction électrique. Peu après, il devenait président du Conseil de la transformation des métaux et, à ce titre, président de l'Union des industries métallurgiques et minières, en alternance avec M. Roland Labbé, de 1945 à 1967.

Dès la création du C.N.P.F., en 1946, il en fut vice-président en charge des questions sociales. A ce titre, il fut l'artisan d'une normalisation progressive des relations sociales qu'il conçut à partir de l'organisation d'un dialogue concret et constructif permettant de répondre aux problèmes quotidiens des salariés sans sacrifier l'efficacité de l'entreprise, source de toute amélioration du niveau de vie. Dès 1947, pour porter remède au sort des cadres retraités victimes de l'inflation galopante, il négociait et signait l'accord du 14 mars 1947 créant l'A.G.I.R.C. Aussitôt que la loi du 11 février 1950 eut été promulguée, il incita toutes les professions à négocier des conventions collectives qui, en peu d'années, apportèrent de nouvelles garanties sociales à la quasi-totalité des salariés du secteur privé. Un peu plus tard, il bâtit l'accord sur les retraites des salariés créant l'U.N.I.R.S., le 15 mai 1957. L'année suivante, au moment où l'ouverture du Marché commun risquait d'apporter des bouleversements dans les structures industrielles et dans l'emploi, il entreprenait une négociation exemplaire par son opportunité comme par l'économie des moyens mis en jeu au regard des garanties offertes aux salariés : le régime d'allocations de chômage total (UNEDIC) était créé le 31 décembre 1958, veille de la mise en application du Traité de Rome. Dix ans plus tard, enfin, l'accord du 21 février 1968 organisait l'indemnisation du chômage partiel.

Marcel MEUNIER avait résumé en ces termes son action toujours inspirée par un souci permanent du concret et du possible : « Aucune législation ne vaut les accords librement discutés et conclus entre les organisations patronales et ouvrières qui abordent les problèmes avec bonne foi et le désir de créer une situation sociale meilleure. »

